

INTERNES



Guide Internat-Clinicat

Choix de stages, orientation
post-internat



La Médicale
par Generali



"Devenir interne, c'est entrer pleinement dans la réalité du métier de médecin"

Achille Cassiot, Président du Syndicat des Internes du Centre-Val de Loire (SICVL)



Devenir interne, c'est entrer pleinement dans la réalité du métier de médecin. C'est assumer des responsabilités croissantes, apprendre au contact du terrain et s'engager au quotidien au service des patients.

L'internat est aussi une période exigeante, parfois éprouvante.

Charge de travail importante, gardes, pression, responsabilités : ces années mettent à l'épreuve, autant qu'elles forment. Dans ce contexte, il est essentiel de le rappeler clairement : bien se former ne doit jamais se faire au détriment de sa santé.

Prendre soin de soi n'est pas un luxe, c'est une condition pour tenir dans la durée et exercer une médecine de qualité. Connaître ses droits -temps de travail, repos de sécurité, encadrement, conditions de stage- est tout aussi fondamental. Non seulement pour se protéger individuellement, mais aussi pour

défendre collectivement des conditions de formation et d'exercice dignes.

L'internat est une période de transformation profonde. Au fil des semestres et des gardes, chacun construit son identité professionnelle, affine son projet et trouve sa place. Pour que cette construction se fasse dans de bonnes conditions, il est indispensable d'être informé, accompagné et soutenu.

C'est tout l'objectif de ce guide : vous donner des repères clairs, des outils concrets et des informations fiables pour comprendre l'internat, faire des choix éclairés et faire valoir vos droits.

N'hésitez jamais à vous saisir de ces ressources, à poser des questions, à signaler des difficultés.

L'internat n'est pas seulement une formation. C'est une aventure humaine intense, qui doit rester compatible avec votre équilibre et vos valeurs. C'est une période où l'on apprend à devenir médecin, mais aussi à se respecter et à se faire respecter. ”

L'internat :

une étape décisive dans le parcours du futur médecin



Plus de 40 000 internes en médecine sont actuellement en formation, toutes spécialités et toutes promotions confondues, selon la Drees (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques), et leur nombre devrait continuer à augmenter dans les prochaines années.

La hausse du numerus clausus puis sa suppression en 2020 ont entraîné un appel d'air pour les études de santé, légèrement entamé par la réforme du concours de l'internat en 2024. Plus de 8 800 internes ont été affectés à un poste en novembre 2025 (+508 en un an), a révélé la [Conférence des doyens de médecine](#). Et ils devraient être plus de 10 000 à prendre un poste à la rentrée de novembre 2026.

LES ÉTUDES DE MÉDECINE*

1 ^{re} année	1 ^{er} CYCLE (2 ^e et 3 ^e années)	2 ^e CYCLE / EXTERNAT (4 ^e , 5 ^e et 6 ^e années)	3 ^e CYCLE / INTERNAT (7 ^e , 8 ^e , 9 ^e , 10 ^e , 11 ^e , 12 ^e années)
PASS	DFGSM Niveau Licence	DFASM Niveau Master	DES Niveau Doctorat
LAS	Diplôme de formation générale en sciences médicales	Diplôme de formation approfondie en sciences médicales	Diplôme d'Études Spécialités en 4 à 6 ans selon la spécialité choisie
Partiels & épreuves écrites et orales		EDN (Épreuves Dématérialisées Nationales) ECOS (Examens Cliniques Objectifs et Structurés)	Thèse pour accéder au statut de Docteur Junior

* À la rentrée universitaire 2027, rentrera en vigueur une [réforme](#) de la première année avec une voie d'entrée unique dans les études de médecine

L'internat est une étape décisive dans le parcours du futur médecin. Après six premières années d'apprentissage essentiellement théoriques, d'examens et de stages hospitaliers, l'étudiant va progressivement acquérir son autonomie professionnelle.

C'est aussi l'heure de choix fondamentaux pour l'avenir de sa carrière. L'interne va opter pour sa spécialité, mais aussi pour sa ville de formation près de laquelle, le plus souvent, il débutera son activité.

Pendant le 3^e cycle, l'interne acquiert des compétences cliniques, construit son identité professionnelle, découvre **des organisations de travail et se forge les premières convictions sur la manière d'exercer la médecine.** L'internat est une période dense, pouvant durer quatre à six ans, exigeante, mais aussi profondément formatrice.

→ LES OBJECTIFS DE CE GUIDE

Ce guide a été conçu pour accompagner celles et ceux qui s'apprêtent à franchir cette étape.

Son objectif est double : vous offrir une vision d'ensemble, claire et structurée, de ce qu'est l'internat, mais aussi proposer des conseils concrets et des repères utiles pour appréhender sereinement cette période charnière.

Ce guide a été pensé pour répondre aux principales questions que se posent les futurs internes :

- Comment se déroule l'internat ?
- Quels sont mes droits, mes obligations ?
- Comment s'organisent les stages ?
- Comment réussir à supporter la charge de travail et la pression ?
- Quels débouchés s'offrent à moi après la validation du Diplôme d'Études Spécialisées (DES) ?

Chaque internat est unique, chaque spécialité possède ses spécificités. Aussi ce guide n'a-t-il pas vocation à imposer un modèle uniforme mais à offrir des repères pour aider chacun à faire des choix éclairés.





Sommaire

Guide Internat-Clinicat

Choix de stages,
orientation post-internat

1 L'internat, mode d'emploi 6

1 L'accès à l'internat 7

- Les EDN et ECOS, passages obligés
- Des classements essentiels pour le choix de spécialité et de la ville

2 L'internat en un coup d'œil 9

- Cours des professions médicales
- Durée de formation et les trois phases de l'internat
- Statut de l'interne

3 Les spécialités médicales 10

- Description des DES

2 La vie d'interne 12

1 Droits et obligations de l'interne 13

- Rémunération
- Gardes et astreintes
- Temps de travail, gardes et repos de sécurité
- Responsabilité civile professionnelle

2 L'organisation des stages 15

- Stages hospitaliers et extrahospitaliers
- Validation des stages

3 Des dispositions particulières pour le handicap et la parentalité 16

4 Conditions de travail et bien-être 16

- Charge de travail et gardes
- Gestion du risque dépressif
- Harcèlement moral et situations à risque

3 Se former pendant l'internat 18

1 La formation théorique 19

- Enseignements universitaires
- Séminaires et formations obligatoires
- DU / DIU : quand et pourquoi en faire

2 La formation pratique 19

- Acquisition progressive de l'autonomie
- Les compétences et le portfolio

3 Recherche, thèse et projets parallèles 20

- Thèse d'exercice
- L'année recherche
- Les publications

4 Le post-internat 22

1 Fin d'internat et validation du DES 23

- Conditions de validation du DES

2 Panorama sur le post-internat 23

- Définition et objectifs
- Post-internat obligatoire et recommandé

3 Les différents statuts du post-internat 23

- Assistant spécialiste (AS) / Assistant hospitalo-universitaire (AHU)
- Chef de clinique-assistant (CCA)
- Fellowship et formations à l'étranger

5 Construire son projet professionnel 25

Choisir son mode d'exercice 26

- Exercice hospitalier
- Exercice libéral
- Exercice mixte

6 Assurer sa vie professionnelle & privée 27

1 Garantir son activité avec une assurance Responsabilité Civile Professionnelle 28

2 Protéger ses revenus et sa famille avec une assurance Prévoyance 30

3 Pour votre vie privée 31

- Complémentaire Santé
- Assurance Habitation
- Assurance Auto
- Assurance Vie/Retraite



1

L'internat, mode d'emploi



1 L'internat, mode d'emploi



1

L'ACCÈS À L'INTERNAT

→ Les EDN et ECOS, passages obligés

L'accès à l'internat en médecine en France repose sur deux épreuves nationales :

- les Épreuves Dématérialisées Nationales (EDN)
- les Examens Cliniques Objectifs et Structurés (ECOS)

Les EDN évaluent les connaissances théoriques fondamentales acquises durant le deuxième cycle. Les ECOS apprécient les compétences cliniques, relationnelles et décisionnelles, à travers des mises en situation standardisées.

Ces épreuves sont classantes : chaque étudiant obtient un rang national qui conditionne son choix de spécialité et de subdivision.

→ Des classements essentiels pour le choix de spécialité et de la ville

Depuis la réforme du 2^e cycle des études de médecine et l'évolution des modalités du concours d'internat, les modalités du classement général permettant de connaître les spécialités choisies par les meilleurs candidats ont changé. Désormais, les épreuves donnent lieu à **13 classements différents, regroupant 44 spécialités d'internat**.

LES 13 GROUPES DE SPÉCIALITÉS

- **Chirurgie 1. Tête et cou :**
Ophtalmologie - ORL - Chirurgie maxillo-faciale - Chirurgie orale - Chirurgie plastique reconstructrice et esthétique - Neurochirurgie
- **Chirurgie 2. Hors tête et cou :**
Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire - Chirurgie vasculaire - Chirurgie viscérale et digestive - Chirurgie pédiatrique - Gynécologie obstétrique - Urologie - Chirurgie orthopédique et traumatologique
- **Médecine de l'aigu :**
Anesthésie - réanimation - Médecine intensive réanimation - Médecine d'urgence
- **Médecine d'investigation 1 :**
Radiologie et imagerie médicale - Médecine nucléaire - Anatomie et cytologie pathologiques
- **Médecine d'investigation 2 :**
Biologie médicale - Génétique médicale
- **Santé publique - Santé au travail - Médecine légale**
- **Endocrinologie - Diabétologie - Nutrition - Gynécologie médicale**
- **Spécialités médicales transversales :**
Gériatrie - Médecine interne et immunologie clinique - Maladies infectieuses et tropicales - Allergologie - Dermatologie et vénéréologie - Rhumatologie
- **Psychiatrie - Neurologie - Médecine Physique et Réadaptation**
- **Hématologie - Oncologie - Hépto-gastroentérologie**
- **Pédiatrie**
- **Médecine cardiovasculaire - Médecine vasculaire - Pneumologie - Néphrologie**
- **Médecine générale**

Tous les candidats sont classés dans les 13 groupes de spécialités et font leur choix en fonction de leur classement dans chaque groupe.

Le rang obtenu par le candidat dans chacun de ces classements est donc primordial pour lui permettre de choisir sa spécialité d'internat parmi les 44 diplômes d'études spécialisées (DES). Certaines spécialités médicales et chirurgicales sont souvent les plus prisées et nécessitent d'être bien classé pour pouvoir y prétendre.

Le classement est également essentiel pour décrocher une place dans la subdivision géographique de son choix (correspondant à un CHU de rattachement dans les 28 villes de faculté de France).

Meilleur est le classement, plus le choix du futur interne est large. Certaines spécialités (chirurgie plastique, ophtalmologie, dermatologie...) sont particulièrement demandées, tout comme certaines villes, car elles disposent d'un grand CHU et d'une importante offre de stages.



2

L'INTERNAT EN UN COUP D'OEIL

→ Coursus des professions médicales

L'internat correspond au troisième cycle des études médicales. Il marque le terme d'un cursus qui comprend trois années de premier cycle, trois années de deuxième cycle et quatre à six années d'internat selon la spécialité. Le 3^e cycle permet d'obtenir le diplôme d'État de docteur en médecine après la validation du diplôme d'études spécialisées (DES), qui valide l'internat.

→ Durée de formation et les trois phases de l'internat

L'internat est organisé en trois phases :

1 Phase socle (1 ou 2 ans)

Acquisition des bases fondamentales.

2 Phase d'approfondissement (2 à 3 ans)

Responsabilités accrues, maîtrise progressive. L'interne rédige et soutient sa thèse pendant cette phase qui dure deux à trois ans selon la spécialité.

3 Phase de consolidation (1 à 2 ans)

Cette phase, qui dure un à deux ans selon la spécialité, permet d'assurer la transition avec le début d'exercice en pleine responsabilité. L'interne acquiert le statut de docteur junior après avoir validé les deux premières phases de son internat (phase socle et phase d'approfondissement) et soutenu avec succès sa thèse. Le docteur junior exerce avec une autonomie élargie, sous supervision de médecins seniors. Il peut tenir des consultations, gérer des lits d'hospitalisation, participer à la continuité des soins et préparer son projet professionnel.



Depuis la réforme du 3^e cycle, la soutenance de la thèse d'exercice est une condition sine qua non pour passer dans la phase de consolidation et accéder au statut de docteur junior. La validation du DES est ensuite liée à la validation des stages réalisées pendant la phase de docteur junior.

[Source : Décret n° 2025-850 du 27 août 2025](#)

→ Statut de l'interne

Les internes ont un statut particulier, inscrit dans les [articles R. 6153-1 et suivants du Code de la Santé publique](#), puisqu'ils sont à la fois des médecins en formation et des agents publics hospitaliers. L'interne demeure donc un étudiant qui exerce sous supervision, mais acquiert au fil des années une responsabilité progressive. Il est habilité à réaliser des diagnostics et des soins par délégation, sous la responsabilité du praticien qui encadre son stage.

3

LES SPÉCIALITÉS MÉDICALES

→ Description des DES

À chaque spécialité d'internat correspond un **Diplôme d'Études Spécialisées (DES)**.

Il existe 44 DES dont la durée varie de 4 à 6 ans :



DES D'UNE DURÉE DE 6 ANS

- Chirurgie maxillo-faciale
- Chirurgie orthopédique et traumatologique
- Chirurgie pédiatrique
- Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique
- Chirurgie thoracique et cardiovasculaire
- Chirurgie vasculaire
- Chirurgie viscérale et digestive
- Gynécologie obstétrique
- Neurochirurgie
- Ophtalmologie
- Oto-rhino-laryngologie-chirurgie cervico-faciale
- Urologie

DES D'UNE DURÉE DE 5 ANS

- Anatomie et cytologie pathologiques
- Anesthésie-réanimation
- Hématologie
- Hépto-gastro-entérologie
- Maladies infectieuses et tropicales
- Médecine cardiovasculaire
- Médecine intensive et réanimation
- Médecine interne et immunologie clinique
- Néphrologie
- Oncologie
- Pédiatrie
- Pneumologie
- Psychiatrie
- Radiologie et imagerie médicale

DES D'UNE DURÉE DE 4 ANS

- Allergologie
- Biologie médicale
- Chirurgie orale
- Dermatologie et vénéréologie
- Endocrinologie-diabétologie-nutrition
- Génétique médicale
- Gériatrie
- Gynécologie médicale
- Médecine d'urgence
- Médecine et santé au travail
- Médecine générale
- Médecine légale et expertises médicales
- Médecine nucléaire
- Médecine physique et réadaptation
- Médecine vasculaire
- Neurologie
- Rhumatologie
- Santé publique

Certaines formations complémentaires existent :

les Formations Spécialisées Transversales (FST) et options lors de surspécialisations. Pour les diplômes d'études spécialisées dont la maquette prévoit une durée de formation inférieure ou égale à 4 ans, la réalisation d'une option ou d'une formation spécialisée transversale proroge d'un an la durée de formation.

Les options peuvent nécessiter des stages supplémentaires (ex : cardiologie interventionnelle, réanimation pédiatrique, radiologie interventionnelle avancée, ou certaines chirurgies orthopédiques hyperspécialisées...).

Source : [arrêté du 21 avril 2017](#)

Le
saviez-vous ?

Combien de postes d'internat en médecine ont été ouverts pour la rentrée 2025-2026 ?

Ce sont très exactement 8 919 places qui ont été ouvertes aux futurs internes, soit près de 12 % de plus que l'année universitaire précédente, selon l'[arrêté du 30 juillet 2025](#).

[Selon What's Up Doc](#), qui publie chaque année un classement des spécialités préférées des internes, en fonction du rang moyen des candidats au concours de l'internat, la chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique était l'an dernier la spécialité la plus prisée devant la dermatologie et l'ophtalmologie.



Les informations contenues dans ce chapitre 1 (pages 6 à 11) vous sont données à titre purement indicatif, dans un but pédagogique et préventif. Nous vous invitons à consulter vos interlocuteurs dédiés ou un spécialiste qualifié pour obtenir des informations plus précises ou des conseils personnalisés sur les modalités et le cadre juridique de votre statut. Informations valables en date du 01/03/2026. Generali ne saurait être tenue responsable d'un préjudice d'aucune nature lié aux informations fournies.

2

La vie d'interne



2 La vie d'interne

1

DROITS ET OBLIGATIONS DE L'INTERNE



→ Rémunération

Quand un interne prend son poste d'internat, son affectation finale (ville et spécialité) est entérinée par le Centre national de gestion (CNG) après la procédure de choix. L'interne choisit ensuite ses stages, chaque semestre, en fonction de son rang de classement, qui démarrent le 1^{er} novembre et le 1^{er} mai. C'est l'ARS qui signe son affectation de stage. Pendant ces stages, l'interne a pour missions la participation aux soins hospitaliers, aux gardes et astreintes et à la continuité des soins sous la responsabilité d'un praticien senior.

Le statut de l'interne précise les conditions de la protection sociale de l'interne, mais aussi bien sûr, sa rémunération.

Cette rémunération comprend :

- Un salaire brut de base progressif selon l'ancienneté
- Une indemnité de sujétion en 1^{re} et 2^e années d'internat
- Une prime de responsabilité à partir de la 4^e année d'internat
- Une indemnité compensatrice s'ils ne sont pas logés et/ou nourris

Année d'internat	Salaire brut	Indemnité de sujétion	Prime de responsabilité	Total brut mensuel	Logement	Nourriture
1 ^{re} année	1 617 €	435 €		2 052 €	56 €	28 €
2 ^e année	1 790 €	435 €		2 225 €	56 €	28 €
3 ^e année	2 367 €			2 367 €	56 €	28 €
4 ^e année	2 369 €		180 €	2 549 €	56 €	28 €
5 ^e année	2 371 €		356 €	2 727 €	56 €	28 €
Docteur Junior 1 ^{re} année	2 375 €		417 €	2 792 €	56 €	28 €
Docteur Junior 2 ^e année	2 375 €		500 €	2 875 €	56 €	28 €

Sources : [Arrêté du 8 juillet 2022](#) relatif aux émoluments, rémunérations ou indemnités des personnels médicaux, pharmaceutiques et odontologiques exerçant leurs fonctions dans les établissements publics de santé - Chiffres arrondis à l'euro près. - [L'Étudiant](#).



→ Gardes et astreintes

- Les gardes effectuées pendant la semaine par les internes sont rémunérées à hauteur de **234,80 euros brut** (ou 117,39 euros la demi-garde).
- Le tarif est majoré la nuit du samedi au dimanche, le dimanche et les jours fériés à **256,86 euros brut** (ou 128,43 euros la demi-garde).
- Pour chaque période d'astreinte, l'interne perçoit une indemnité de **31,89 euros**.
- Les déplacements pendant les astreintes d'une durée de cinq heures cumulées est convertie en une demi-journée et fait l'objet d'une demi-indemnité de sujétion d'un montant de **156,53 euros**.

Sources : [Arrêté du 20 mai 2016](#) - [Arrêté du 6 août 2015 relatif aux astreintes](#) (actualisé le 23 janvier 2026)

→ Temps de travail, gardes et repos de sécurité

- Le temps de travail des internes est réglementé. Celui-ci est délimité par période de trois mois et ne peut pas excéder 48 heures hebdomadaires maximum en moyenne.
- Les internes doivent répondre à une obligation de service de 10 demi-journées par semaine dont deux demi-journées consacrées à la formation.
- Des tableaux de service doivent permettre de faire le décompte de ce temps de travail.
- Les internes doivent participer au service de garde à raison d'une garde de nuit par semaine et d'un dimanche ou un jour férié par mois.
- Ils bénéficient d'un repos de sécurité obligatoire après chaque garde (11 heures minimum). Il s'agit d'une période de repos visant à assurer la sécurité du patient.
- L'interne a droit à un congé annuel de 30 jours ouvrables (dont 24 jours ouvrables maximum, en une seule fois) et de 25 jours ouvrables pour les Docteurs Juniors. Le samedi est décompté comme jour ouvrable.



Source : [Articles R6153-2 à R6153-40 du Code de la santé publique](#)



À SAVOIR

Un interne peut préserver ses revenus grâce à une assurance de prévoyance.

- Selon les garanties prévues, les **émoluments hospitaliers** peuvent être couverts jusqu'à 100 % en cas d'arrêt de travail ou d'invalidité.
- Il est également possible de prévoir une couverture des **gardes**, sous forme forfaitaire, dans la limite de 4 000 €, ainsi

que des garanties spécifiques liées à la **maternité**.

Dans ce cadre, les internes peuvent bénéficier d'une assurance de prévoyance, sous réserve des conditions d'éligibilité et des dispositions contractuelles en vigueur.

Pour en savoir plus : [Protéger son avenir et anticiper les conséquences des aléas de la vie grâce à une couverture de prévoyance.](#)

Informations non contractuelles à caractère publicitaire. Les garanties des contrats d'assurance peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garantie du contrat, reportez-vous à la documentation précontractuelle et contractuelle de l'assureur. La couverture du risque ou la fourniture de certaines garanties sont soumises aux règles d'acceptation de l'assureur. Les informations contenues dans cette page (page 14) vous sont données à titre purement indicatif, dans un but pédagogique et préventif. Elles sont valables en date du 01/03/2026. Generali ne saurait être tenue responsable d'un préjudice d'aucune nature lié aux informations fournies.

→ Responsabilité civile professionnelle

L'interne agit sous la responsabilité d'un senior. En cas de faute, la responsabilité peut être civile, pénale ou disciplinaire.

L'hôpital assure la protection fonctionnelle mais tout interne doit souscrire une assurance en responsabilité civile professionnelle (RCP).



À SAVOIR

L'assurance RCP est essentielle au début du cursus comme au moment des premiers stages, gardes et jobs en hôpital. C'est le complément indispensable de la protection fournie par l'établissement de formation. La Médicale offre aux internes la possibilité de **bénéficier gracieusement d'une assurance RCP**. Pour en savoir plus : [Exercer en toute sérénité dès le début du cursus médical grâce à une assurance RCP.](#)

2

L'ORGANISATION DES STAGES

→ Stages hospitaliers et extrahospitaliers

Les stages durent généralement 6 mois.

Ils peuvent être réalisés dans des établissements ou services agréés pour recevoir des internes :

- à l'hôpital (en CHU ou dans un établissement de périphérie),
- en ambulatoire (cabinet, centre de santé, clinique),
- dans des établissements spécifiques selon la spécialité.



→ Validation des stages

La maquette de chaque DES prévoit la validation d'un certain nombre de stages réalisés chaque semestre.

- Un stage est validé par le directeur de l'UFR (Unité de Formation et de Recherche) après avis du chef de service hospitalier ou extrahospitalier responsable du stage dans lequel a été affecté l'interne.
- À l'issue de chaque stage, le chef de service remplit le carnet de validation de stage de l'interne. Il renseigne une grille d'évaluation et donne son avis, ainsi que le coordonnateur interrégional du diplôme d'études spécialisées, sur le stage effectué par l'interne, et sur sa décision d'accorder ou non la validation du stage.
- La validation tient compte de la présence effective mais aussi de l'acquisition des compétences.
- L'interne remplit, lui, une grille d'évaluation concernant la qualité pédagogique du stage.

Un stage non validé ne compte pas dans le cursus et doit être recommencé, mais pas forcément dans le même service.

Source : [arrêté du 22 septembre 2004](#) relatif à l'organisation, au déroulement et à la validation des stages des étudiants en troisième cycle des études médicales.

Informations non contractuelles à caractère publicitaire. Les garanties des contrats d'assurance peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garantie du contrat, reportez-vous à la documentation précontractuelle et contractuelle de l'assureur. La couverture du risque ou la fourniture de certaines garanties sont soumises aux règles d'acceptation de l'assureur. Les informations contenues dans cette page (page 15) vous sont données à titre purement indicatif, dans un but pédagogique et préventif. Elles sont valables en date du 01/03/2026. Generali ne saurait être tenue responsable d'un préjudice d'aucune nature lié aux informations fournies.

3

DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES POUR LE HANDICAP ET LA PARENTALITÉ

Les internes en situation de handicap peuvent demander un aménagement de poste et bénéficier d'un rallongement de la durée réglementaire pour valider leur DES de même que pour les internes en congé de maternité, en congé de longue durée ou de longue maladie, en année de recherche ou en thèse de doctorat. Un [décret de 2016](#) met en œuvre un dispositif d'accueil, d'accompagnement et de réorientation en faveur de ces internes.

Les internes peuvent dans ce cas réaliser des stages en surnombre. Depuis novembre 2025 : un interne doit avoir été présent au moins 3 mois sur 6 pour pouvoir valider son stage (contre 4 mois jusque-là) pour les congés liés à la maternité/paternité. Cette mesure a été prise dans l'objectif de faciliter l'accès à la parentalité pendant l'internat sans devoir interrompre ou rallonger le cursus. Les internes qui deviennent pères sont par ailleurs éligibles au congé de paternité et d'accueil de l'enfant de 25 jours.



4

CONDITIONS DE TRAVAIL ET BIEN-ÊTRE

→ Charge de travail et gardes

L'internat est une étape de formation exigeante avec des changements de stage tous les six mois, un rythme de travail soutenu et des semaines où le nombre d'heures de travail effectif, avec les gardes, dépasse souvent le seuil des 48 heures hebdomadaires. Du fait de ce rythme, de la fatigue, des responsabilités importantes, de la pression, les internes s'exposent aux risques psychosociaux (RPS). Ce risque peut amener certains internes au bord de l'épuisement professionnel ou de la dépression. Les internes doivent donc veiller à prendre soin de leur santé. À noter qu'ils relèvent du service de santé au travail de l'établissement dans lequel ils effectuent leur stage.

→ Gestion du risque dépressif

Selon la [dernière enquête sur la santé mentale](#) des étudiants et des internes, menée en 2024 par l'ANEMF (Association Nationale des Étudiants en Médecine de France), l'ISNI (InterSyndicale Nationale des Internes) et l'ISNAR-IMG (InterSyndicale Nationale Autonome Représentative des Internes de Médecine Générale), plus d'un médecin en formation sur deux (52%) déclare ressentir des symptômes anxieux. 27% indiquent avoir eu des épisodes dépressifs caractérisés et 21% des idées suicidaires. Et sept étudiants et internes sur 10 ont déjà songé au moins une fois dans l'année écoulée à arrêter leurs études ! En cas d'épuisement professionnel ou d'état dépressif, l'interne ne doit pas hésiter à demander de l'aide. Il peut se tourner vers l'association d'internes de sa ville de faculté. Ces dernières années, plusieurs associations proposent une cellule d'écoute, voire un soutien psychologique. Parmi celles-ci figurent :

- L'association **Soins aux professionnels de santé (SPS)**, où un psychologue est accessible 24h/24 et 7 jours/7 via un numéro vert anonyme et confidentiel : 0 805 23 23 36
- La **Coordination nationale d'accompagnement des étudiantes (Cnaé)**, créée à l'origine pour les étudiants de santé, a été ouverte à tous les étudiants. Elle est accessible au 0 800 737 800, numéro gratuit et confidentiel (de 10h à 21h en semaine et de 10h à 14h le samedi) ou par mail à cnae@enseignementsup.gouv.fr

→ Harcèlement moral et situations à risque

- Un tiers des étudiants en médecine auraient déjà été victimes de harcèlement sexiste ou sexuel lors d'un stage à l'hôpital ou à la fac et 15% ont subi une agression sexuelle, selon une [enquête de l'ANEMF de mars 2021](#). Ces situations de pression managériale, voire de violences sexistes et sexuelles (VSS), peuvent aussi survenir pendant l'internat. Il est alors essentiel de le signaler aux référents de la faculté. Là encore, l'étudiant ou toute personne témoin d'un fait de harcèlement ou de violence sexiste ou sexuelle peut contacter la **plateforme téléphonique nationale d'écoute et d'orientation de la Cnaé** (cnae@enseignementsup.gouv.fr)
- L'interne victime de violences sexistes et sexuelles peut également se tourner vers des associations engagées sur le sujet comme [Donner des elles à la santé](#), [Be&Believe](#), [Clasches](#).

Le
saviez-
vous ?

Un interne peut-il changer de spécialité en cours de 3^e cycle ?

Oui, il peut faire valoir son droit au remords. Ce dispositif permet à un interne de quitter son DES et d'en rejoindre un autre dans la même subdivision. Le droit au remords ne peut être appliqué qu'une seule fois. Il peut être demandé après le premier semestre et au plus tard avant la fin du 4^e semestre d'internat. Pour que la demande soit acceptée, l'interne doit avoir un rang de classement aux Épreuves Dématérialisées Nationales (EDN) compatible avec la spécialité demandée et la demande doit être validée par l'Agence régionale de santé (ARS) et la faculté.

Source : [Arrêté du 12 avril 2017](#) (Chapitre II, article 7) (Chapitre II, article 7)



Les informations contenues dans ce chapitre 2 (pages 12 à 17) vous sont données à titre purement indicatif, dans un but pédagogique et préventif. Nous vous invitons à consulter vos interlocuteurs dédiés ou un spécialiste qualifié pour obtenir des informations plus précises ou des conseils personnalisés sur les modalités et le cadre juridique de votre statut. Informations valables en date du 01/03/2026. Generali ne saurait être tenue responsable d'un préjudice d'aucune nature lié aux informations fournies.

3

Se former pendant l'internat



3

Se former pendant l'internat

1

LA FORMATION THÉORIQUE

→ Enseignements universitaires

Pendant l'internat en médecine en France, la très grande majorité de la formation se fait **en pratique clinique dans les services**. En pratique, la réglementation prévoit **2 demi-journées par semaine sans activité clinique** :

- 1 demi-journée de formation universitaire
- 1 demi-journée de travail personnel / recherche / thèse

Seulement une petite partie de la formation correspond à des **cours obligatoires** organisés par la faculté.

→ Séminaires et formations obligatoires

Selon les spécialités, de nombreux congrès et séminaires participent également à la formation.

→ DU / DIU : quand et pourquoi en faire

S'ils ne sont pas obligatoires, les Diplômes universitaires (DU) ou inter-universitaires (DIU) sont souvent recommandés en complément du DES car ils permettent une spécialisation complémentaire et permettent d'acquérir une expertise spécifique et de valoriser le CV.

La réalisation d'un master 2 est aussi encouragée dans le DES de nombreuses spécialités (comme en génétique médicale, par exemple) ainsi que la réalisation d'une formation spécialisée transversale (FST).



2

LA FORMATION PRATIQUE

→ Acquisition progressive de l'autonomie

Pendant le 3^e cycle des études de médecine, l'interne passe progressivement de l'observation à la réalisation supervisée puis à l'autonomie encadrée. L'objectif est de passer d'un statut d'étudiant supervisé à celui de médecin capable d'exercer presque seul.

L'interne apprend en gérant des situations cliniques réelles, avec un retour immédiat des seniors mais aussi pendant les gardes et astreintes pendant lesquelles, il est souvent le premier médecin appelé. Il doit alors **évaluer, décider, prioriser** et appeler un senior si nécessaire. C'est un moment clé pour développer **prise de décision et gestion du stress**.

→ Les compétences et le portfolio

Le portfolio de l'interne est un outil numérique de suivi de la formation pendant le DES. Depuis la réforme du troisième cycle des études médicales (2017), il est devenu un élément central de l'évaluation. Il sert à documenter les compétences acquises, les stages réalisés et la progression de l'interne tout au long de son internat. Ce document comprend des traces d'apprentissage hors stage, des actes médicaux réalisés, des récits de situation complexe authentique (RSCA), les objectifs de formation et les évaluations des maîtres de stage.

Le portfolio permet de vérifier que l'interne acquiert progressivement les compétences prévues dans la maquette du DES. À la fin de l'internat, le portfolio sert de preuve que l'ensemble des compétences exigées ont été acquises, ce qui contribue à la validation du DES.



3

RECHERCHE, THÈSE ET PROJETS PARALLÈLES

→ Thèse d'exercice

La thèse d'exercice en médecine est un travail universitaire obligatoire que doit soutenir un interne pour obtenir le diplôme d'État de docteur en médecine. Ce travail de recherche et d'analyse scientifique doit être réalisé pendant l'internat, puis présenté oralement devant un jury en partie universitaire. Il vise à former les futurs médecins à la recherche bibliographique, l'analyse critique des données scientifiques, la méthodologie de recherche et la rédaction scientifique. Autant de compétences essentielles pour pratiquer une médecine basée sur les preuves (evidence-based medicine).

La thèse peut prendre la forme d'une étude clinique (analyse de patients), d'une étude épidémiologique, ou d'un travail bibliographique ou d'une analyse qualitative. Certaines thèses peuvent donner lieu à une publication scientifique.

→ L'année recherche

L'année recherche est une année de formation consacrée à un projet scientifique qu'un interne en médecine peut effectuer pendant son DES. Pendant cette année, l'interne peut suspendre temporairement sa formation clinique pour travailler à temps plein sur un projet de recherche dans un laboratoire ou une équipe de recherche, souvent dans le cadre d'un master 2 ou d'un projet scientifique structuré.

L'année recherche vise à initier les internes à la recherche médicale et à les former à la méthodologie scientifique. Elle est prisée par certains internes désireux d'entamer une carrière hospitalo-universitaire.

L'année recherche est financée par un contrat spécifique et permet de bénéficier d'un salaire équivalent à celui d'un interne. Elle est accessible après un concours sur dossier avec un nombre de places limité.

→ Les publications

Les publications scientifiques sont importantes pour les internes en médecine, notamment ceux qui envisagent une carrière hospitalo-universitaire, veulent obtenir certains postes hospitaliers universitaires ou candidater à un poste de chef de clinique-assistant. Les publications leur permettent de partager les résultats d'un travail scientifique avec la communauté médicale et de valoriser leur parcours académique.

Le
saviez-
vous ?

Combien de postes d'année-recherche ont-ils été ouverts pour l'année universitaire 2025-2026 ?

568 postes d'année-recherche ont été ouverts aux internes en médecine pour l'année 2025-2026, soit exactement le même nombre que l'année précédente.

Source : [Arrêté du 7 août 2025](#) fixant le nombre d'étudiants de 3^e cycle des études de médecine susceptibles de bénéficier d'une année de recherche au titre de l'année universitaire 2025-2026



Les informations contenues dans ce chapitre 3 (pages 18 à 21) vous sont données à titre purement indicatif, dans un but pédagogique et préventif. Nous vous invitons à consulter vos interlocuteurs dédiés ou un spécialiste qualifié pour obtenir des informations plus précises ou des conseils personnalisés sur les modalités et le cadre juridique de votre statut. Informations valables en date du 01/03/2026. Generali ne saurait être tenue responsable d'un préjudice d'aucune nature lié aux informations fournies.

4

Le post-internat



4 Le post-internat

1

FIN D'INTERNAT ET VALIDATION DU DES

→ Conditions de validation du DES

Pour valider son DES, l'interne doit valider tous ses stages et les compétences du portfolio, soutenir sa thèse d'exercice qui confère le titre de Docteur en Médecine – préalable indispensable avant la dernière année d'internat sous le statut de Docteur Junior. La validation du DES permet l'inscription à l'Ordre et l'exercice en tant que médecin.

2

PANORAMA SUR LE POST-INTERNAT

→ Définition et objectifs

Le post-internat correspond à la période suivant la fin du DES. Il désigne la période qui suit l'internat, pendant laquelle un jeune médecin commence à exercer en tant que médecin titulaire ou assistant spécialisé, souvent pour se spécialiser davantage ou préparer sa carrière hospitalière ou libérale.

C'est une étape charnière entre la formation encadrée (internat) et l'exercice autonome.

→ Post-internat obligatoire et recommandé

Certaines spécialités chirurgicales nécessitent un post-internat avant installation.

3

LES DIFFÉRENTS STATUTS DU POST-INTERNAT

→ Assistant des hôpitaux (AH) Assistant hospitalo-universitaire (AHU)

Après la validation de son DES, le médecin peut acquérir une expérience complémentaire au sein d'un établissement de santé. Les statuts d'assistant des hôpitaux (AH) et d'assistant hospitalo-universitaire (AHU) constituent deux



des voies possibles de post-internat.

L'assistant des hôpitaux exerce principalement une activité hospitalière afin d'approfondir son expertise clinique et de consolider son expérience professionnelle avant une éventuelle carrière hospitalière ou une autre orientation.

L'assistant hospitalo-universitaire (AHU) associe quant à lui activité de soins, enseignement et parfois recherche. Il s'adresse aux médecins souhaitant s'investir dans une carrière hospitalo-universitaire.

→ Chef de clinique-assistant (CCA)

Le clinicat est une fonction accessible par nomination et non par concours. Un jeune médecin sollicite un poste de chef auprès du patron d'un service dans lequel il a effectué une partie de son internat, et de qui il a été apprécié. Le clinicat, d'une durée de 2 à 4 ans, permet au jeune médecin

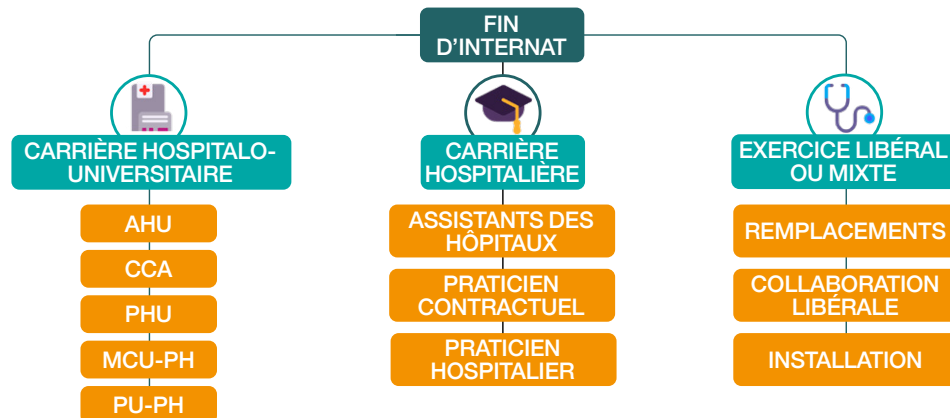
de compléter sa formation, notamment dans les spécialités chirurgicales. Ce statut, qui associe les soins, l'enseignement et la recherche, est souvent souhaité par ceux qui souhaitent mener une carrière hospitalo-universitaire.

→ Fellowship et formations à l'étranger

Un fellowship est une formation spécialisée supplémentaire d'un à deux ans, réalisée après l'internat, souvent dans un centre hospitalier de haut niveau à l'étranger, pour acquérir une expertise très pointue dans un domaine précis d'une spécialité médicale.

Le terme vient du système de formation anglo-saxon et est de plus en plus utilisé dans la médecine française. Le fellowship, le plus souvent réalisé dans des centres très spécialisés, permet d'acquérir une expertise avancée mais aussi une ouverture à l'international.

LES PARCOURS POSSIBLES DE POST-INTERNAT :



Le saviez-vous ?

Quand a été créé le clinicat ?

Le titre et la fonction de chef de clinique ont été créés il y a plus de 200 ans, en 1823. Il s'agissait alors de créer un corps de médecins universitaires assurant une triple mission de soins, d'enseignement et de recherche.

Source : *Histoire de l'internat des hôpitaux (1802-2005)*, de Jean-Noël Fabiani-Salmon



Les informations contenues dans ce chapitre 4 (pages 22 à 24) vous sont données à titre purement indicatif, dans un but pédagogique et préventif. Nous vous invitons à consulter vos interlocuteurs dédiés ou un spécialiste qualifié pour obtenir des informations plus précises ou des conseils personnalisés sur les modalités et le cadre juridique de votre statut. Informations valables en date du 01/03/2026. Generali ne saurait être tenue responsable d'un préjudice d'aucune nature lié aux informations fournies.

5

Construire son projet professionnel



5

Construire son projet professionnel

CHOISIR SON MODE D'EXERCICE



→ Exercice hospitalier

L'exercice hospitalier se caractérise par le travail en équipe, la prise en charge de patients hospitalisés et la participation à la continuité des soins. Les médecins hospitaliers sont salariés et travaillent en équipe médicale structurée. L'exercice dans les centres hospitaliers universitaires permet de remplir trois missions : les soins, l'enseignement et la recherche, offrant la possibilité pour ceux qui le souhaitent de poursuivre une carrière hospitalo-universitaire.



→ Exercice mixte

De plus en plus prisé par les jeunes médecins, l'exercice mixte désigne une forme de pratique où un médecin combine une activité hospitalière et une activité libérale. Il partage donc son temps entre un établissement de santé et une activité indépendante, généralement en cabinet ou en clinique.



→ Exercice libéral

L'exercice libéral de la médecine désigne une pratique médicale réalisée de manière indépendante, généralement en cabinet ou en clinique, où le médecin exerce à son compte et organise lui-même son activité. Contrairement à

Le
saviez-
vous ?

Quel est l'âge moyen auquel les médecins sont diplômés ?

En France, les médecins obtiennent leur diplôme d'État de docteur en médecine en moyenne entre 27 et 30 ans. Selon les données du **Conseil national de l'Ordre des médecins**, l'âge moyen d'inscription à l'Ordre est de 33,3 ans.

Source : [Atlas de la démographie médicale 2025](#) (p. 155)

6

Assurer sa vie professionnelle & privée



6

Assurer sa vie professionnelle & privée



1

GARANTIR SON ACTIVITÉ AVEC UNE ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

Souscrire une assurance de responsabilité civile professionnelle (RCP) permet à un interne d'être assuré en cas de mise en cause de sa responsabilité personnelle lors des stages, gardes ou activités exercées à l'hôpital. Cette assurance vient compléter la protection apportée par l'établissement de formation, notamment lorsque la responsabilité individuelle de l'interne est engagée.

→ Pourquoi avez-vous besoin d'une responsabilité civile professionnelle ?

Toute activité professionnelle est susceptible d'engendrer des dommages. Face à ces risques, il est donc essentiel de souscrire les garanties adéquates et de se prémunir contre les dommages et les préjudices causés de son fait auprès d'un patient ou d'un tiers.



→ Dans quels cas avez-vous besoin de votre Responsabilité Civile Professionnelle ?

ÉTUDIANTS

Dans un domaine pratique et immédiat, le futur praticien a besoin d'être assuré, à titre personnel.

- **Pour les stages** qu'il peut effectuer dans un établissement privé
- **Pour les soins** qu'il peut être amené à prodiguer en cas d'urgence
- **Pour le remplacement libéral d'un praticien**, il est exposé juridiquement de façon identique à son confrère.



INTERNES, DOCTEUR JUNIOR

Dans certains cas, la responsabilité administrative de l'hôpital ne peut être utilisée pour la protection de l'interne et du docteur junior qui doit en assumer seul les conséquences.

- **Dans le cadre d'une action pénale**, violation du secret médical par exemple, la défense de l'interne est organisée par ses propres soins. Les frais d'avocat et autres conséquences financières liées au conflit seront donc à sa charge
- **En cas de "faute détachable du service"**, c'est-à-dire lorsque la faute commise est d'une gravité exceptionnelle, l'interne doit répondre de ses actes et assumer seul les conséquences juridiques et financières
- **Pour le remplacement d'un praticien libéral** : obligation d'assurance, loi du 4 mars 2002
- **Enfin, l'interne et le docteur junior peuvent être directement mis en cause pour des faits externes à son activité principale** comme lors de soins prodigués en cas d'urgence, à l'occasion d'un stage dans un établissement privé ou chez un praticien libéral.



À SAVOIR

Les internes peuvent bénéficier d'une assurance en Responsabilité Civile Professionnelle offerte

tout au long de leur cursus (sous réserve des conditions d'éligibilité et des dispositions contractuelles en

Pour en savoir plus : [Exercer en toute sérénité dès le début du cursus médical grâce à une assurance RCP](#)

vigueur) pour défendre leurs intérêts professionnels et privés et bénéficier d'un **service d'informations juridiques** par téléphone. Les internes ou docteurs juniors bénéficient également d'une **assistance psychologique et e-réputation**.

2

PROTÉGER SES REVENUS ET SA FAMILLE AVEC UNE ASSURANCE PRÉVOYANCE

Vous êtes jeune et en pleine forme, et il faut bien ça pour finir son internat. Mais même si vous n'y pensez pas, vous êtes exposé à tous les risques hospitaliers au quotidien, sans compter les imprévus de la vie de tous les jours. Avec une prévoyance professionnelle, vous pouvez protéger vos revenus et vos proches en cas d'arrêt de travail, d'invalidité ou de décès.

→ Pourquoi adhérer à une assurance prévoyance ?

Si un interne bénéficie d'une couverture sociale, celle-ci ne comprend pas toutes les situations.

- **En cas d'arrêt de travail classique**, l'indemnisation des émoluments est de 90% pendant les 3 premiers mois, puis de 50% pendant les 6 mois suivants ⁽¹⁾.
- **En cas de pathologies plus graves**, les durées d'indemnisation peuvent être plus longues. L'interne atteint d'une affection grave, qui exige un traitement ou des soins

coûteux et prolongés, a droit à un congé de longue maladie d'une durée de trente-six mois au maximum pendant lequel lui est garanti, au cours des douze premiers mois, le versement des deux tiers de sa rémunération et, durant les vingt-quatre mois suivants, le versement de la moitié de cette rémunération ⁽²⁾.

- **En cas d'invalidité**, les internes ne bénéficient que de l'indemnisation de la Sécurité sociale ⁽³⁾.
- **En cas d'arrêt maladie**, les internes sont couverts pendant trois mois sur leurs émoluments. Mais **ces indemnités ne comprennent pas les gardes** qu'ils ne pourront plus faire. Les astreintes et les permanences représentent des sommes importantes, qui ne sont pas couvertes par la Sécurité sociale en cas d'arrêt de travail ou d'invalidité.

→ S'assurer alors qu'on est en bonne santé

Il est recommandé d'adhérer à un contrat avant de tomber malade ou d'être victime d'un accident. Bref, quand le risque garanti est minime pour l'assureur. Beaucoup de gens se disent, ce n'est pas nécessaire, je verrai plus tard. Il faut garder en tête que le jour où l'accident surviendra, il faudra, sans doute, faire face à des exclusions sur sa pathologie ou à des surprimes, de la part des organismes d'assurance, s'ils acceptent de les couvrir.

→ Penser à sa future grossesse

Le même conseil vaut pour les femmes internes qui souhaitent avoir un enfant. Il est préférable d'anticiper en cas de grossesse. Les aléas de la grossesse, comme en cas de grossesse pathologique par exemple, seront mieux garantis.



Sources : (1) [Article R6153-14](#) / [Article R 6153-10](#) du Code de la Santé publique - (2) [Article R6153-16](#) du Code de la Santé publique - (3) [Article L341-1](#) du Code de la Sécurité sociale



À SAVOIR

Un interne peut préserver ses revenus grâce à une assurance de prévoyance.

- Selon les garanties prévues, les **émoluments hospitaliers** peuvent être couverts jusqu'à 100 % en cas d'arrêt de travail ou d'invalidité.
- Il est également possible de prévoir une couverture des **gardes**, sous forme forfaitaire, dans la limite de 4 000 €, ainsi que des garanties spécifiques liées à la **maternité**.

Pour en savoir plus : [Protéger son avenir et anticiper les conséquences des aléas de la vie grâce à une couverture de prévoyance](#)

3

POUR VOTRE VIE PRIVÉE : ASSURANCES SANTÉ, HABITATION, AUTO, VIE/RETRAITE

→ Complémentaire santé

Prenez soin de vous, pour encore mieux prendre soin des autres.

En tant qu'interne, vous bénéficiez du remboursement de vos frais de santé en cas de maladie ou de maternité, selon les mêmes conditions et taux de remboursement que n'importe quel autre assuré par la Sécurité sociale (environ 60 %).

Un contrat frais de santé intervient en complément de la Sécurité sociale. Il prend en charge tout ou partie des dépenses de santé concernant la maladie, l'accident et la maternité. Un contrat de santé complète les remboursements de la Sécurité sociale et peut, éventuellement, couvrir des dépenses non couvertes par la Sécurité sociale. La souscription à une complémentaire santé n'est pas obligatoire mais fortement recommandée. En effet, le reste à charge peut être très important, notamment concernant des frais dentaires ou en cas d'hospitalisation.



Pour votre sérénité au quotidien, La Médicale a créé une assurance complète, très accessible, et spécifiquement dédiée à vos besoins.

Pour en savoir plus : [Protégez votre santé en préservant votre budget](#)



→ Assurance Habitation

Qui dit études, dit souvent logement étudiant, en solo ou en colocation. Avant même d'emménager dans son home sweet home, il faut penser à bien s'assurer.

- **Garanties essentielles** : couverture de votre habitation et de vos biens personnels (mobilier, appareils ménagers, vêtements...) contre l'incendie, le dégât des eaux, les événements naturels...
- **Garanties optionnelles** : pour une plus grande couverture, par exemple, une garantie vol qui inclut le remplacement des serrures en cas de perte des clés, une aide au déménagement avec la location d'une camionnette pour 48 h, le dépannage et la réparation du matériel électroménager ou audiovisuel de moins de 5 ans, garantir vos ordinateurs fixes ou portables de moins de 5 ans contre le bris accidentel (ex : chute et casse de l'appareil)...

Pour en savoir plus :

[Assurez votre habitation et ses occupants](#)

→ Assurance Automobile

Vous suivez votre cursus ou démarrez votre carrière en tant qu'interne ou chef de clinique ?

Optez pour une assurance automobile qui vous apporte une couverture globale.

Indemnisation si vous êtes victime de dommages corporels suite à un accident... Garanties : vol ou disparition de véhicule, indemnisation en valeur d'achat, tarif adapté à votre usage selon kilométrage, prise en charge des frais de remorquage et de dépannage, même à votre domicile si votre véhicule est en panne, véhicule de remplacement, pas d'avance de frais dans les garages partenaires

Pour en savoir plus :

[Tracez votre route en toute sérénité](#)

→ Assurance Vie/Retraite

Constituez votre patrimoine sur le long terme

■ L'Assurance Vie

Elle est devenue l'un des principaux outils d'épargne des Français. Elle permet de diversifier et de personnaliser ses investissements dans un cadre fiscal avantageux. Elle permet également d'organiser, de faire fructifier et de transmettre son patrimoine à moyen ou long terme.

■ Le Plan Épargne Retraite

Il vous donne l'opportunité de préparer financièrement votre retraite tout en bénéficiant d'avantages fiscaux dans la limite de l'article 154 bis ou 163 quater du code général des impôts. Chaque contrat est construit de manière transparente et évolutive pour accompagner vos projets tout au long de votre vie.

Pour en savoir plus :

[Constituez votre patrimoine à long terme](#)

Informations non contractuelles à caractère publicitaire. Les garanties des contrats d'assurance peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garantie du contrat, reportez-vous à la documentation précontractuelle et contractuelle de l'assureur. La couverture du risque ou la fourniture de certaines garanties sont soumises aux règles d'acceptation de l'assureur. Les informations contenues dans ce chapitre 6 (pages 27 à 32) vous sont données à titre purement indicatif, dans un but pédagogique et préventif. Elles sont valables en date du 01/03/2026. Generali ne saurait être tenue responsable d'un préjudice d'aucune nature lié aux informations fournies.



La Médicale est une marque de Generali.

Generali Vie, Société Anonyme au capital de 341 059 488 euros, 602 062 481 RCS Paris, entreprise régie par le Code des Assurances ;

Generali Retraite, Société Anonyme au capital de 213 541 820 euros, 880 265 418 RCS Paris, Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des Assurances ;

L'Equité, Société Anonyme au capital de 69 213 760 euros, 572 084 697 RCS Paris, entreprise régie par le Code des Assurances ;

N° d'identifiant unique ADEME des Sociétés FR232327_01NBYI ;
Siège social des Sociétés : 89 rue Taitbout - 75009 Paris ;

Sociétés appartenant au Groupe Generali, immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026.

Les informations contenues dans ce document vous sont données à titre purement indicatif, dans un but pédagogique et préventif. Elles sont valables en date du 01/03/2026. Generali ne saurait être tenue responsable d'un préjudice d'aucune nature lié aux informations fournies.

Nous vous invitons à consulter vos interlocuteurs dédiés ou un spécialiste qualifié pour obtenir des informations plus précises ou des conseils personnalisés sur les modalités et le cadre juridique concernant l'internat ou le clinicat.

Les garanties des contrats d'assurance peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garantie du contrat, reportez-vous à la documentation précontractuelle et contractuelle de l'assureur. La couverture du risque ou la fourniture de certaines garanties sont soumises aux règles d'acceptation de l'assureur.

Les contrats d'assurance La Médicale sont distribués par les agents généraux du marché "La Médicale - Professionnels de santé".